

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00095

Numéro SIREN : 353 400 070

Nom ou dénomination : EXCO LOIRE

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003043

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE

Dénomination : EXCO LOIRE
Adresse : 108 rue de L'avenir Zi Molina la Chazotte sud 42350 la
Talaudiere -FRANCE-
n° de gestion : 1990B00095
n° d'identification : 353 400 070
n° de dépôt : A2020/003043
Date du dépôt : 07/05/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 24/03/2020



748371

EXCO LOIRE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 130 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LA TALAUDIERE (42350), 108 RUE DE L'AVENIR, ZI MOLINA LA
CHAZOTTE SUD

353 400 070 RCS SAINT ETIENNE

le : 07 MAI 2020

N° dépôt : 3043

**ATTESTATION DE REALISATION DE LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA
SOCIETE ETUDES ET EXPERTISES COMPTABLES - ETEC PAR LA SOCIETE
EXCO LOIRE**

Sébastien TRESCARTES, en sa qualité de Président de EXCO LOIRE,

Après avoir rappelé :

- qu'un projet de contrat de fusion a été conclu par acte sous seings privés entre la société ETUDES et EXPERTISES COMPTABLES - ETEC et la société EXCO LOIRE en date du 19 février 2020, établi conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce et déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 20 février 2020,
- cette fusion a fait l'objet d'insertions au BODACC A n°473 en date du 23 février 2020,
- que l'article L.236-11 du Code de commerce dispose que, lorsque, depuis le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la société absorbante détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération,

Constate en conséquence la réalisation définitive de la fusion en date du 24 mars 2020 et avec effet comptable et fiscal au 1er octobre 2019.

Fait à SAINT ETIENNE, en quatre (4) exemplaires, le 24 mars 2020.

Signature :

Pour EXCO LOIRE

Sébastien TRESCARTES

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
SAINT-ETIENNE-1

Le 14/04/2020 Dossier 2020 00011438, référence 4204P01 2020 A 01262

Enregistrement : 0 € Penalties : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro

Le Contrôleur principal des finances publiques

Sylvain COLOMBAN
Contrôleur principal
des finances publiques

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



748372

Dénomination : EXCO LOIRE
Adresse : 108 rue de L'avenir Zi Molina la Chazotte sud 42350 la
Talaudiere -FRANCE-
n° de gestion : 1990B00095
n° d'identification : 353 400 070
n° de dépôt : A2020/003043
Date du dépôt : 07/05/2020

Pièce : Déclaration de conformité du 24/03/2020



748372

EXCO LOIRE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 130 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LA TALAUDIERE (42350), 108 RUE DE L'AVENIR, ZI MOLINA LA
CHAZOTTE SUD

353 400 070 RCS SAINT ETIENNE

ETUDES ET EXPERTISES COMPTABLES - ETEC

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : LA TALAUDIERE (42350), 108 RUE DE L'AVENIR, ZI MOLINA LA
CHAZOTTE SUD

321 164 543 RCSS SAINT ETIENNE

GREFFE

N° gestion :

1990 B95

le :

07 MAI 2020

dépôt :

3043

greffier :

DECLARATION DE CONFORMITE

ARTICLE L. 236-6 DU CODE DE COMMERCE

LA SOUSSIGNEE :

Sébastien TRESCARTES, en sa qualité de Président de EXCO LOIRE,

DECLARE ET CERTIFIE :

- que la société EXCO LOIRE a absorbé, le 24 mars 2020, la société Etudes et Expertises Comptables - ETEC,
- que cette fusion a été constatée par Sébastien TRESCARTES, en sa qualité de Président de EXCO LOIRE le 24 mars 2020 au vu d'un projet de traité de fusion conclu par acte sous seings privés en date du 19 février 2020, établi conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce et dûment déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 20 février 2020,
- que cette fusion a fait l'objet d'insertions au BODACC n°473 en date du 23 février 2020,

- que cette fusion a été réalisée avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2019,
- qu'en conséquence, la société Etudes et Expertises Comptables - ETEC a fait apport à EXCO LOIRE de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 202 152 € contre la prise en charge de son passif évalué à 60 989 €,
- que la société EXCO LOIRE ayant détenu l'intégralité des actions composant le capital de la société ETEC depuis le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce du projet de traité de fusion jusqu'au 27 mars 2020, l'opération a été soumise au régime simplifié prévu à l'article L.236-11 et suivants du Code de Commerce, en sorte que dans le cadre de l'opération de fusion, il n'y a pas eu d'intervention ni d'un commissaire aux apports, ni d'un commissaire à la fusion, qu'il n'a pas été tenu d'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération et qu'il n'a pas été procédé à l'échange d'actions de la société EXCO LOIRE contre des actions de la société ETEC, la fusion ayant été réalisée sans augmentation de capital,
- qu'il a été dégagé un mali technique de 114 837 €,
- que la réalisation définitive de la fusion a fait l'objet d'un avis de publicité publié dans un journal d'annonces légales.

QUE CETTE OPERATION DE FUSION A ETE REALISEE EN CONFORMITE DE LA LOI ET DES REGLEMENTS.

Fait à SAINT ETIENNE, en trois (3) originaux, le 24 mars 2020.

Pour EXCO LOIRE
Sébastien PRESCARTES



Pour ETEC
Sébastien PRESCARTES

